



Lancement du FCPR Fonds Entrepreneurial 06
Premier fonds d'amorçage des Alpes-Maritimes

30 janvier 2013

UPE06

D o s s i e r d e p r e s s e

SOMMAIRE

P 2/3 Communiqué de presse

P4/5 Modalités de souscriptions et de fonctionnement

P6 Contacts

Contact presse UPE06 :

Nadine Bauer 06 03 89 57 60 nadine.bauer@press-com.fr

Communiqué de presse

30 janvier 2013

Lancement du FCPR Fonds Entrepreneurial 06

Premier fonds d'amorçage des Alpes-Maritimes

Né d'une initiative de l'UPE06 il y a 2 ans, le **FCPR Fonds Entrepreneurial 06**, premier Fonds d'amorçage sur les Alpes-Maritimes est devenu réalité aujourd'hui.

Yvon Grosso, président de l'UPE06, a présenté officiellement le Fonds Entrepreneurial 06 en présence de Christian Tordo, adjoint au maire de Nice, président de la commission emploi, développement économique et promotion du territoire à l'international de la Métropole Nice Côte d'Azur, de Guillaume Pellery, directeur Investissement Equitis Gestion et de Georges Dao, président de BA Accompagnement.

Dans cette période difficile et sur un département qui n'est pas habitué à ce type d'investissement, **le projet a pu voir le jour grâce à l'implication financière d'une quinzaine de chefs d'entreprises des Alpes-Maritimes, suivis par trois banques locales.**

Ce Fonds est géré par un spécialiste **EQUITIS Gestion sas** assisté du dépositaire des Fonds CACEIS et du commissaire aux comptes KPMG.

La proximité et l'ancrage sur un territoire étant des facteurs de réussites en phase d'amorçage, **EQUITIS** a confié la sélection des entreprises éligibles au Fonds à **l'Association BA06 Accompagnement**, constituée d'experts, d'entrepreneurs, de financiers locaux expérimentés.

Ses particularités et ses atouts

-**DYNAMIQUE** : Faisant suite aux manifestations annuelles **BA06 Event** organisées par l'UPE06, c'est un travail intensif de bénévoles s'appuyant sur les juristes Bastien Bernard et Pierre Callède et sur Equitis Gestion sas qui a permis de constituer toute la documentation nécessaire et l'association BA06 Accompagnement.

-FIABILITE : Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis le 23 novembre 2012, ce qui apporte une crédibilité supplémentaire et la possibilité de faire appel à l'épargne publique. Il bénéficie d'un taux de frais particulièrement peu élevé, ce qui est un critère fort pour la performance future des souscripteurs.

-ENTREPRENEURIAL : La sélection des entreprises par **BA06 Accompagnement** leur apportera aussi des conseils pertinents aussi bien sur le plan financier que managérial et commercial, sachant que **l'accompagnement associé à une sélection qualifiée est indispensable pour assurer au mieux les chances de succès des créateurs à créer de véritables entreprises.**

-SMALL BUSINESS ACT : Un grand nombre de donneurs d'ordre - grands groupes et PME- ont accepté d'accueillir les entreprises sélectionnées pour les challenger commercialement et peut-être-même nouer des relations durables.

-COMPETITIVITE : pour ces donneurs d'ordre, c'est aussi une façon très efficace de faire entrer l'innovation dans leurs entreprises.

-ECO-SYSTEME : Ce Fonds bénéficie d'un soutien important de l'écosystème local, et au premier rang l'UPE06 et son président, la Métropole Nice Côte d'Azur, la CCI, le Pôle Azur Provence et les principaux acteurs de la chaîne de l'innovation.

-MADE IN COTE D'AZUR : Le Fonds a pour objectif d'investir en capital dans des entreprises innovantes à fort potentiel de développement sur les Alpes-Maritimes, en particulier dans les technologies de l'information et de la communication, les services, l'industrie innovante, le e-commerce, la santé, les écotechnologies et le développement durable.

« ATTRACTIVITE du TERRITOIRE, COMPETITIVITE des ENTREPRISES, EXCELLENCE des RESSOURCES HUMAINES qui sont les Ambitions de l'UPE06, se traduisent en actes forts dans ce nouveau mode de financement porteur de sens et de valeurs. La première édition de BA06 event avait fait apparaître le besoin de renforcer les propositions d'investissement, notamment en amorçage. Ce nouveau fonds d'investissement initié par l'UPE 06, et soutenu par l'écosystème local, propose une démarche d'action nouvelle et globale pour le département. Je me réjouis que ce projet soit désormais opérationnel et je remercie tous les acteurs qui y ont contribué. » Précise Yvon Grosso, président de l'UPE06.

MODALITES de SELECTION des INVESTISSEMENTS

Dans cette phase d'amorçage, la proximité pour la sélection et le suivi est un facteur de réussite.

Dans ce cadre, **la Société de gestion Equitis** a confié, par contrat, à l'Association BA06 Accompagnement, déclarée à la Préfecture des Alpes Maritimes sous le numéro W062006135, le 11 juillet 2012, de lui fournir tous conseils, notamment pour la recherche et l'analyse de toute opportunité d'investissement du Fonds.

L'Association BA06 ACCOMPAGNEMENT regroupe des membres représentant le tissu économique local (experts, banques, investisseurs, entreprises et institutionnels notamment), dirigée par une équipe de professionnels de la finance, de l'industrie et des services.

La Société de gestion et son conseil BA06 Accompagnement prendront notamment en compte dans les critères d'investissement les caractéristiques intrinsèques du dirigeant et sa capacité à être accompagné, les caractéristiques du produit ou du service proposé par la Société, son potentiel de croissance, la crédibilité du projet et les besoins de financements.

Seule la Société de gestion est habilitée à prendre les décisions d'investissement et de désinvestissement.

Le Fonds prendra dans les Sociétés des participations minoritaires : 35 % au plus, pour des montants compris entre 50 000€ et 10% de l'actif net du Fonds.

SOUSCRIPTIONS

L'ensemble des risques identifiés comme pouvant avoir un impact négatif significatif sur le Fonds, son activité, ses résultats ou son évolution est détaillé dans le DICI et le règlement du Fonds.

Les souscriptions des Parts A sont possibles dès l'agrément du Fonds par l'AMF et au plus tard le 31 Mars 2014 à minuit. **Les souscriptions sont effectuées en numéraire et en nombre entier de parts, valeur initiale de la part 10 000€.**

Les parts sont créées à la souscription et seront libérées de 50% de leur valeur nominale à la souscription. Le solde de la souscription sera appelé en une seule fois par la Société de gestion.

DROIT D'ENTREE

Pour les souscriptions de parts qui interviendraient à compter du 31 décembre 2012, le souscripteur devra verser au Fonds lors de sa souscription, un droit d'entrée correspondant à 0,5% du montant total de sa souscription ; à l'expiration de chaque période de 3 mois suivant le déclenchement du droit d'entrée de 0,5% ci-dessus, ce droit d'entrée sera augmenté de 0,5 point, et ce jusqu'au dernier jour de souscription, soit le 30 décembre 2013 au plus tard. Ce droit d'entrée est destiné à réduire les différences des taux de rendements

des investissements des porteurs de parts liées à des dates de souscription différentes et il n'offre pas de droits supplémentaires à ceux qui le versent.

GESTION

Le Dépositaire est CACEIS BANK FRANCE (CACEIS BF) SA au capital de 310 000 000 euros. 75013 Paris.

Le Commissaire aux comptes est KPMG SA.

La somme des frais de gestion et de fonctionnement du Fonds s'élèveront au maximum à 2.75% TTC par an du montant des souscriptions.

La durée du fonds est de 8 ans, prorogable de 2 ans, mais la période de pré-liquidation peut être ouverte à compter du début du sixième exercice suivant les dernières souscriptions et la libération intégrale des parts.

FISCALITE

Le Fonds a vocation à permettre aux personnes physiques porteurs de parts de bénéficier sous certaines conditions d'une exonération d'impôt sur le revenu à raison des produits et plus-values que le Fonds pourrait distribuer aux porteurs de parts personnes physiques. Le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu est notamment conditionné à l'engagement du porteur de Parts de conserver les parts du Fonds pendant au moins 5 ans suivant leur date de souscription et libération intégrale des parts souscrites. Ces sommes sont toutefois soumises aux contributions sociales lors de leur versement.

CONTACTS

Pour plus d'informations, la société Equitis peut répondre sur simple demande par courriel à denis.henrion@equitis.fr ou par téléphone au 01 56 88 16 14.

SOCIETE DE GESTION	CONSEIL SELECTION	DEPOSITAIRE
EQUITIS GESTION SAS 6, place de la République Dominicaine 75017 PARIS Numéro d'agrément AMF : GP02023	Association BA06 Accompagnement NICE Premium, 1 Boulevard Maurice SLAMA 06200 NICE	CACEIS BANK FRANCE (CACEIS BF) Société anonyme au capital de 310 000 000 €.Siège social : 1-3, place Valhubert, 75013 Paris 692 024 722 R.C.S. Paris

EQUITIS

Créé début 2000, **EQUITIS** est un groupe indépendant de services dédié au capital investissement :

- Gestion déléguée de fonds et de portefeuilles de participations
- Agréé par l'AMF sous le N°GP02023 (FCPR, FCPI et FIP),
- Membre actif de l'AFIC
- Interventions en France et en Europe
- Avantages d'EQUITIS Gestion Déléguée
 - Une expérience et un « track record » unique dans ce métier
 - Plus de 15 fonds et sociétés d'investissement sous gestion,
 - Plus de 300 lignes de participations gérées depuis sa création,
 - Plus de 200 sorties,
 - Des expertises sectorielles (notamment dans les T.I. et la Bio)
 - Une gestion très proactive de participations,
 - Un back-office performant au service de l'ensemble des portefeuilles

Pour les souscripteurs du fonds, s'adresser à EQUITIS Gestion SAS, Denis Henrion :

denis.henrion@equitis.fr – 01 56 88 16 14

ou localement

Georges Dao: gdao@ba06.com, 06 11 54 74 80

Pour les entreprises candidates s'adresser à BA06 accompagnement :

Patricia SARGENTINI, Déléguée Générale de l'Association

Camille DONAT, Stagiaire IAE Nice Ingénierie Financière

à l'adresse suivante : contact@ba06.com